



Thème 2 définitif

Les lycées

Après la rénovation de la voie professionnelle (rentrée 2009) et la réforme des lycées (rentrée 2010), certains constats sont maintenant partagés : la réforme du Bac Pro en 3 ans est un échec et la hiérarchie des filières dans la voie générale a été renforcée par la réforme Chatel. Le lycée a perdu en efficacité en matière de démocratisation ou d'égalité entre les séries et en lisibilité pour les élèves et les familles.

L'autonomie des établissements a créé des situations d'enseignement de plus en plus disparates sur le territoire, faute notamment de cadrage national précisant les conditions d'enseignement (effectifs réduits, dédoublements) et contraignant les établissements à assurer ou non des enseignements optionnels sur leurs propres dotations horaires.

Le renvoi au local de la répartition des moyens d'enseignement (DGH) dans un cadre contraint génère tensions, inégalités entre les disciplines, concurrence entre les lycées et renforce le pouvoir des chefs d'établissements.

Il est nécessaire d'instaurer un cadrage national des heures de « dotations complémentaires » vers des dédoublements dans toutes les disciplines et repenser totalement l'Aide Personnalisée qui, dans sa forme actuelle, n'a convaincu personne.

Les trois voies et la scolarité jusqu'à 18 ans

Les 3 voies proposent des modes différents d'appropriation des savoirs, connaissances, compétences, elles doivent s'organiser sur la base de principes fondamentaux :

- Toutes les disciplines ont en commun de donner aux jeunes des éléments de compréhension du monde et de développer leur capacité réflexive et critique, leur autonomie intellectuelle et l'élargissement des pouvoirs d'action.
- L'élévation générale des qualifications est une visée qui dépasse le seul enjeu « professionnel ».
- L'Etat doit garantir à chaque jeune les mêmes droits en termes de formation. Nous proposons de porter la scolarité obligatoire à 18 ans.
- La poursuite d'étude post bac doit être envisageable pour toutes et tous s'ils le désirent.

La hiérarchie sociale qui se construit dans les formations du second degré ne permet pas à chaque jeune l'accès à un parcours de formation en adéquation avec ses projets ou ses ambitions.

Il est nécessaire de revoir le sens et les apports des séries en permettant une spécialisation qui n'entrave ni une réorientation éventuelle, ni les possibilités de choix pour la poursuite d'études post bac. Il devient urgent de faire vivre le mandat d'étude sur le lycée voté au congrès de Poitiers (cf. page 14/31 texte voté thème 1 Poitiers 2013).

La richesse des formations doit être recherchée, permettant des changements de trajectoire en fonction des choix des jeunes, des aléas de la vie, des contraintes extérieures... Sans perdre de la spécificité de chaque formation et de chaque série, il s'agit donc de les enrichir afin d'éviter l'enfermement de jeunes dans des filières trop étriquées et permettre leur réussite.

Contrairement aux projets visant à 50% le taux de réussite à bac+3, le lycée doit permettre une réussite post bac pour tous et toutes.

La classe de Seconde doit voir réaffirmer son rôle d'ouverture vers le cycle terminal, par une formation réellement indifférenciée. Le jeu des enseignements exploratoires actuel profile les classes de secondes et anticipe dès l'entrée au lycée l'orientation future.

Recréer des passerelles et/ou des classes passerelles est nécessaire pour tendre vers l'égalité entre les 3 voies du lycée et participer à réduire le décrochage scolaire.

Les passerelles et dispositifs du type « classes d'adaptation » doivent être développés, afin de permettre le passage effectif d'une filière à l'autre, d'une série à l'autre et rompre avec les orientations socialement marquées. Il faut en effet casser la logique de voies définitives dès qu'on s'y est engagée.e et auxquelles on ne peut « s'échapper ». Si aujourd'hui les LP accueillent, bien que trop rarement, des élèves qui, échouant en filières générales et/ou technologiques, sont ré-orientés vers la voie professionnelle, l'inverse doit être possible.

La mise en place de passerelles doit être effective d'une voie à l'autre sans exception (série et filière) et financée, pour assurer un accompagnement sérieux des élèves et leur permettre de changer d'orientation sans perdre de temps.

L'alternative au redoublement passe notamment par un renforcement des passerelles.

L'aide personnalisée

Les heures affectées à l'aide personnalisée doivent être réinjectées en heures disciplinaires. Aujourd'hui, c'est ainsi que l'AP est « détournée » de sa fonction originelle dans la majorité des établissements. Par contre, des moments d'aide et/ou d'approfondissement (ponctuels, avec certains élèves, en petits groupes) décidés en équipe pluridisciplinaire doivent pouvoir se mettre en place et donc être financés (comme le tutorat soumis au volontariat des enseignants).

Cette aide disciplinaire ne doit pas se limiter à de la mise à niveau et à réexpliquer. Elle doit aussi se concentrer sur les malentendus sociocognitifs et s'attacher à lever les implicites avec les élèves sur ce qu'on attend d'eux, dans le travail en classe, comme dans le travail personnel donné dans le prolongement du cours. L'objectif à terme est bien que les élèves puissent se passer d'aide en dehors de la classe.

Le lycée de toutes et tous pour tous et toutes

La création lycée polyvalent (LPO) avec l'ensemble des filières, générale, technologique et professionnelle doit être recherchée pour permettre une fluidité de parcours entre les filières dans un lieu unique.

La proximité géographique intervient pour beaucoup dans les mécanismes d'orientation. Il faut développer une offre de formation cohérente sur tout le territoire et offrir un réel choix d'options.

La carte des formations doit être connue, établie avec tous les partenaires (administration, enseignant.es et parents) autour de critères clairement définis et connus de tous et toutes. Elle est un enjeu de démocratisation et de lutte contre la ghettoïsation de certains établissements.

La formation professionnelle doit rester de la responsabilité de l'Etat et non des régions, afin d'éviter le risque de disparités géographiques et la fluctuation intempestive de l'offre de formation, sous la pression politique et patronale.

Le SNEP s'oppose au label « lycée des métiers » qui va à l'encontre d'une mixité des publics

Effectifs

Les effectifs d'élèves par classe doivent être réduits à 24 élèves maxi en lycées et en post bac, 16 en EP, 12 en CAP et des dédoublements doivent être favorisés dans l'enseignement de certaines APSA.

Horaires

En Lycée, l'horaire EPS doit être porté à 4h hebdomadaire sur deux séquences d'EPS.

Les horaires EPS en lycée agricole dans le secondaire doivent être identiques aux autres lycées.

Tous les secteurs de formation des LP doivent prévoir l'enseignement de l'EPS dans leur grille horaire (CAP 1 an - formation dérogatoire, mention complémentaire).

Emploi du temps et vie lycéenne

Le mercredi après-midi doit être libéré dans tous les emplois du temps des lycéens pour participer à l'UNSS. Pour les BTS, du temps doit être libéré pour participer à la FFSU et/ou à l'UNSS.

La vie démocratique, la participation et la prise de responsabilité des élèves aux différentes instances (CA, CVL, UNSS...) doivent être encouragées en réfléchissant à des modalités favorisantes.

Lycée professionnel

La réforme de la voie professionnelle en réduisant le temps au lycée a aggravé la difficulté des élèves à pouvoir intégrer, avec réussite, un cursus post-baccalauréat, en partie à cause de l'amputation d'un nombre d'heures d'enseignement général suite à la suppression d'une année de formation mais aussi en raison du manque d'ambitions

des contenus d'enseignement.

Un retour à un enseignement d'une durée de quatre ans dans les lycées professionnels doit être rétabli, avec un diplôme intermédiaire dans le cursus. En même temps, le temps de formation en entreprise doit être diminué pour permettre aux élèves de bénéficier d'un enseignement scolaire plus conséquent, afin de permettre des réorientations plus faciles et de donner la possibilité aux élèves de s'affranchir de la dépendance aux entreprises locales. Cela permet également de trouver un juste rééquilibrage en volume d'heures d'enseignement général entre la filière générale, technologique et professionnelle. Les 3 ans d'enseignement général, nécessaires à la poursuite d'études supérieures, sont loin d'être équivalents entre les filières.

Les périodes de stages, réparties sur toute l'année scolaire, perturbent la continuité des cycles d'apprentissages des élèves dans les enseignements généraux et en particulier en EPS. Les équipes, dans leur ensemble (enseignements général et professionnel), doivent décider collectivement de l'articulation des formations au lycée et en entreprise et de leur calendrier.

Apprentissage

La mise en place de politiques axées sur des projets destinés à détruire l'enseignement professionnel sous statut scolaire bat son plein : supprimer la formation en lycée professionnel pour développer l'apprentissage en entreprise dès 14 ans. Toutes les craintes sont alors permises de voir se profiler le pilotage des formations, de leurs contenus et de leur organisation par les entreprises et les régions, en fonction de leurs besoins immédiats en vue de former une main d'œuvre. La formation professionnelle scolaire devrait au contraire se développer pour assurer une formation pour tous et toutes jusqu'à 18 ans. L'alternance pourrait alors se développer pour les formations post bac.

Lycée Education prioritaire

L'éducation prioritaire ne s'arrête pas aux portes des collèges. Une carte nationale élargie à partir d'une large concertation et selon des critères transparents doit être établie, afin de labéliser les lycées et LP qui sont aujourd'hui dans une situation sociale et scolaire très fragilisée par l'absence de garantie dans le temps, sur les aménagements liés à l'éducation prioritaire.

EPS en BTS et CPGE

L'EPS obligatoire ne doit pas s'arrêter au sein de nos établissements au Bac. Des horaires d'EPS sont prévus dans les formations des élèves de CPGE à raison de 2h par semaine. Ceci doit être appliqué partout et intégré dans les DHG. Là encore, une discrimination est à l'œuvre puisque les BTS en sont privés. Le SNEP œuvrera pour que ces formations BTS intègrent l'enseignement de l'EPS aux mêmes conditions que les CPGE.

De plus, au sein du sport scolaire, pour ces élèves et plus largement pour les élèves majeurs, une réflexion sur une plus grande accessibilité aux pratiques sportives, en responsabilité et autonomie de ces élèves doit être menée.

Options facultatives

Les options et enseignements facultatifs (EPS, arts, ...), vecteurs d'une offre de formation variée, participent à la formation culturelle des élèves et ouvrent des perspectives de poursuite d'études, elles doivent faire l'objet d'un financement spécifique.

Chaque établissement doit pouvoir proposer une option EPS, s'il le décide, en relation avec la création d'une carte des formations, pour éviter la concurrence entre les établissements, afin de permettre à chaque élève qui le souhaite, une voie personnelle d'approfondissement d'un contenu culturel sportif et artistique.

Au moment de la scolarité, où la pratique sportive et artistique diminue, en particulier chez les filles, il est du rôle de l'école de garantir à tous et toutes ceux/celles qui le souhaitent l'accès à cet enseignement volontaire.

Les heures d'options doivent être abondées dans les DHG et non pas dépendre de l'autonomie des établissements.

Les options EPS en CCF doivent aussi être proposées aux élèves de l'enseignement professionnel, victimes là d'une ségrégation inadmissible.

Pour permettre un réel approfondissement de niveau 5, l'option EPS en CCF doit se recentrer sur une seule APSA. Plusieurs options avec une seule APSA doivent être proposées dans chaque établissement pour répondre à l'hétérogénéité du profil des lycéens.enes.

L'option ponctuelle doit proposer un choix d'APSA plus **vaste** et correspondre à une distribution sociale large des pratiques physiques et sportives.

L'enseignement de Complément

Nous n'avons jamais obtenu la création de série qui valorise les acquisitions dans notre discipline. C'est pourtant toujours un sujet d'actualité (orientation vers les métiers du sport et de l'EPS). En l'attente de modifications structurelles du lycée, nous demandons un développement conséquent de l'enseignement de complément au lycée, avec trois APSA enseignées dont deux en CCF (5h d'enseignement d'exploration en seconde et 4h d'enseignement de complément en première et terminale) bien au-delà d'un seul établissement par département. Nous savons que la demande est forte.

EPS adaptée

Pour répondre, avec l'aide des services médicaux des établissements, aux besoins des élèves inaptes partiels des heures d'EPS adaptée doivent être proposées et financées dans chaque établissement. Dans ce cadre, le contrôle adapté aux examens pourra être davantage proposé

Programmes

Alors que le programme collège en EPS ne mentionne plus de catégories d'APSA, le programme Lycée en impose cinq, dont 3 aux examens, très disparates et incohérentes, notamment la CP4 (avec les sports collectifs, de raquettes et de combat). La CP5 est une catégorie spécifique au lycée et dont l'enseignement est imposé. Nous demandons la suppression de cette mesure qui a considérablement restreint les possibilités de programmation. Une réflexion globale sur l'équilibre et la variété des programmes doit être entamée avec la profession. Dans le prolongement des propositions de programmes alternatifs collège du SNEP, l'apprentissage d'une activité artistique devrait pouvoir être envisagé dans le cursus de tout lycéen, si les équipes d'EPS le décident. Pour les lycéens non nageurs, un dispositif de soutien doit être mis en place. En amont, le test du savoir nager est nécessaire.

Evaluation

L'EPS doit être évaluée dans tous les examens. En lycée, la coévolution est appréciée de tous, enseignants et élèves. Cette modalité d'évaluation renforce la légitimité du CCF en EPS.

Des moyens horaires à la hauteur des besoins pour l'organiser convenablement doivent être attribués. Cette coévaluation ne peut se faire sur le redéploiement d'heures d'enseignement réduisant d'autant l'apprentissage des élèves. La coévaluation, avec des moyens en heures pour l'évaluation, doit être généralisée au LP.

Dans les examens de l'enseignement professionnel, les coefficients entre les disciplines générales et professionnelles doivent être rééquilibrés. L'EPS en Bac Pro doit passer du coefficient 1 à 2.

Les référentiels d'évaluation comme initialement prévus doivent être revus d'urgence.

En particulier, les activités de la CP5 doivent recentrer leurs critères d'évaluation sur de la motricité et des techniques, et non sur l'écriture de projet qui valorise les élèves déjà en réussite scolaire.

L'évaluation ne doit pas être guidée par la pression permanente d'harmonisation des notes.

Nombre de votants : 206

Pour : 204

Contre : 0

Abst : 2

NPPV : 0

Texte adopté à 99,3%